

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024-10****Objet :
Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL
« Projet de restructuration du groupe scolaire »**

Date de la convocation : 22/02/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

Etaient absents excusés : CLAVEL Inès donne pouvoir à ORTUNO Thierry, CORIA Mathieu donne pouvoir à DESCAMPS Danièle, CUTANDA Josette donne pouvoir à RENOUARD Nathalie, LAFON Alain donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise, MANDON Éric donne pouvoir à BARRAL Thibaut, VALERO Fanny donne pouvoir à ALVERGNE Brice

Absents : Claude REKKAB

La loi des finances 2024 a renouvelé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) afin de permettre le financement d'opérations d'investissement des communes.

A la différence des années précédentes, la circulaire en date du 14 décembre, transmise par les services de la préfecture de l'Hérault, indique que le dépôt des demandes d'attributions se fait désormais de manière unifiée pour les deux enveloppes.

Par délibération numéro 2023-42 en date du 22 juin 2023, le conseil municipal avait décidé de confier une mission de programmation de travaux au cabinet « Vue sur Mer » pour étudier le projet de restructuration des écoles élémentaires et maternelle et création d'une cantine.

Au terme de cette étude, le cabinet « Vue sur Mer » a donc évalué le montant globale des travaux à hauteur de 6 720 430.80€ HT soit 8 058 356,96 € TTC.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, monsieur le maire sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 30% au titre de la DETR et de la DSIL suivant le plan de financement suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			2016129,24	30,00%
DSIL			2016129,24	30,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité	CCVH		1344086,16	20,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques			5 376 344,64 €	80,00%
Taux de financement public				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		150 000,00 €	
	Emprunt		1 194 086,16 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		1 344 086,16 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			6 720 430,80 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de déposer un dossier de subvention, dans le cadre de la DSIL et DETR 2024 pour un montant total subventionnable de 4 032 258,48€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR et DSIL pour le projet de restructuration du groupe scolaire et création d'une cantine

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la complétude des dossiers

INSCRIT : les crédits de recette au budget de la commune

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 29 février 2024

Le Maire

Thibaut BARRAL

